



*Les organisations belges
demandent un renforcement
de REACH*

*Manifeste du 22
novembre 2004
pour une législation efficace
sur les substances chimiques*

*Les organisations belges
demandent un renforcement de REACH*

Manifeste du 22 novembre 2004
pour une législation efficace sur les substances chimiques

Plus de 100000 substances chimiques sont aujourd'hui sur le marché européen. Elles sont partout présentes dans de nombreux produits de consommation courante et font donc partie intégrante de notre vie quotidienne. On en retrouve dans: les jouets, les cosmétiques, les téléviseurs, les ordinateurs, les poudres à lessiver, les vêtements, le mobilier ... Elles contaminent l'eau, l'air, le sol et la chaîne alimentaire et, *in fine*, le corps humain. Or, les propriétés toxicologiques et écotoxicologiques de 95 % de ces 100 000 substances sont inconnues. Certaines de ces substances s'accumulent dans l'environnement pendant des décennies et ne se décomposent pas.

L'Union européenne reconnaît que la législation actuelle en matière de substances chimiques est inefficace. Elle a entrepris la réforme des législations et a proposé en 2001 un nouveau système de réglementation connu sous le nom de **REACH (Registration, Evaluation and authorization of Chemicals)**.

REACH devait permettre :

- d'améliorer la connaissance des propriétés et utilisations des substances chimiques;
- de prendre des mesures spécifiques à l'encontre des substances dangereuses;
- de rendre l'industrie davantage responsable de la sécurité des substances qu'elle produit et met sur le marché;
- de maintenir et renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

En octobre 2003, la Commission a publié le projet de la future réglementation. Celui-ci prévoit notamment que :

- le producteur ou l'importateur qui produit ou importe une substance en quantité supérieure à une tonne par an doit enregistrer cette substance dans une banque de données centrale;
- ces données seront évaluées par les autorités pour ce qui est des substances produites ou importées en quantité supérieure à 10 tonnes par an;
- une autorisation spécifique sera requise pour l'utilisation des substances les plus préoccupantes.

*A l'initiative des 4 fédérations régionales
de protection de l'environnement :*





Alors que le projet initial du système REACH constituait une avancée importante en terme de législation, il a perdu de sa substance au fil des consultations.

Le projet actuel est devenu largement insatisfaisant.

En effet, selon les dispositions du projet actuel, l'information qui devra être fournie par les entreprises lors de l'enregistrement des substances qu'elles mettent sur le marché restera insuffisante ou même inexistante. Il n'y a pas de garantie que les substances dangereuses seront à terme retirées du marché, même s'il existe des alternatives plus sûres. Ainsi, selon le texte en projet, les substances dangereuses pourront continuer à être mises sur le marché si elles sont «contrôlées adéquatement» : cette disposition permet au producteur de contourner le principe de substitution (c'est à dire de remplacer, chaque fois que possible, une substance dangereuse par une autre qui le serait moins). Le projet ne prend pas non plus assez en compte les risques liés à l'exposition professionnelle.

Le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen continuent actuellement à travailler sur ce projet de nouvelle législation REACH.

Les signataires de ce manifeste demandent aux autorités belges de contribuer à élaborer une législation européenne ambitieuse en matière de substances chimiques. Récemment encore, lors du colloque international à l'Unesco du 7 mai «Cancer, environnement et société», de nombreux scientifiques de renom (toxicologues, cancérologues, épidémiologistes...), en publiant l'Appel de Paris, ont tiré la sonnette d'alarme: la nécessité d'une approche préventive des «dangers sanitaires de la pollution chimique» est devenue une urgence, car «l'espèce humaine est en danger».

Le projet de législation européenne REACH est essentiel pour:

● la préservation de l'environnement, la protection de la nature et de la biodiversité

Des scientifiques ont établi un lien entre la disparition d'espèces animales et la contamination de l'environnement par certaines substances chimiques. Ces substances peuvent provoquer chez ces espèces animales des malformations congénitales ou des stérilités entraînant leur disparition. Par ailleurs, de nombreuses substances s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire. L'ours blanc, en bout de chaîne, est une des espèces les plus menacées actuellement, alors même qu'il vit dans une région du globe où ces substances ne sont pas utilisées. Les substances chimiques disséminées dans l'environnement occasionnent donc des dommages à la biodiversité.

● la santé des consommateurs

L'incidence de certaines maladies, comme les cancers, les allergies, les troubles du système hormonal, les problèmes de fertilité, les troubles neurologiques et immunologiques, a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Certains liens entre ces maladies et les substances chimiques sont démontrés ou suspectés. Un grand nombre d'articles scientifiques internationaux ont mis en évidence la présence de dizaines de substances chimiques dangereuses dans le sang, l'urine, les tissus adipeux et le lait maternel. Des analyses, notamment sur des poussières des maisons, montrent également la contamination de nos espaces de vie. Le fœtus, les nouveaux-nés et les enfants sont particulièrement vulnérables. La régulation de la mise sur le marché des substances chimiques est donc une priorité en matière de santé publique.

● la santé des travailleurs et le bien-être de leurs familles

L'Agence européenne pour la sécurité au travail rapporte que 21% des travailleurs en Europe – 32 millions de personnes – sont exposés à des substances cancérigènes, 22% des travailleurs respirent des fumées et vapeurs toxiques pendant leur travail, 16% sont en contact avec des substances dangereuses pendant un quart du temps de travail. Selon l'OMS, l'exposition à des substances dangereuses sur le lieu de travail provoque dans le monde 2 631 000 nouveaux cas d'affections chroniques des voies respiratoires, mais aussi des maladies de la peau, des cancers, des affections neurologiques. Les maladies de la peau d'origine professionnelle coûtent aux pays européens, 600 millions d'euros par an et l'asthme professionnel 400 à 800 millions d'euros par an. Toutes ces pathologies altèrent la vie des familles de ces travailleurs. Encore une fois, la régulation de la mise sur le marché des substances chimiques est donc une priorité en matière de santé publique.

● l'avenir de nos entreprises

L'image de marque des entreprises ne peut qu'être ternie par la prise de conscience progressive des conséquences de l'utilisation peu responsable des substances chimiques et le manque de transparence en la matière. Les coûts des mesures de gestion de la pollution chimique liée à l'émission de substances chimiques ne font que croître pour le monde des entreprises. Les coûts en matière de responsabilité civile peuvent également être très lourds, comme en témoigne le cas de l'amiante. Par contre, une politique ambitieuse en matière de substances chimiques, fondée sur une approche préventive, peut contribuer à restaurer cette image de marque et, de ce fait, la confiance des consommateurs. L'impact éventuel de la mise en œuvre de REACH sur l'emploi dans les nombreux secteurs d'activités concernés doit certes être évalué, mais

cette évaluation devra prendre en compte les emplois qui ne manqueront pas d'être créés au travers des futurs programmes de recherche et de développement européens qui devront être mis en place. Un système réglementaire plus explicite apportera aux entreprises une sécurité juridique et encouragera l'innovation. Plus de transparence et une meilleure communication tout au long de la chaîne d'approvisionnement ne peut qu'être profitable aux entreprises qui utilisent les substances chimiques. D'une manière générale, REACH et le développement de substances moins dommageables à l'environnement et à la santé sont, sans aucun doute, pour les entreprises européennes, une des clefs de la compétitivité de demain.

Les signataires de ce Manifeste demandent que le projet de nouvelle réglementation sur les substances chimiques redevienne un projet ambitieux.

Ils souhaitent que la société civile soit impliquée dans les développements ultérieurs de cette réglementation, de même que dans sa mise en oeuvre et dans son évaluation.

Les signataires insistent pour que les principes suivants soient intégrés dans REACH :

- 1 Une autorisation ne peut être délivrée pour les substances les plus dangereuses¹ que si leur usage est considéré comme essentiel à la société et s'il n'existe aucune alternative à leur utilisation. Les signataires demandent que **le principe de substitution** soit obligatoirement appliqué.
- 2 Si la substitution n'est pas faisable à court terme, une autorisation pour ces substances dangereuses ne peut être que temporaire et assortie de conditions strictes. La mise en oeuvre du principe de substitution encouragera l'innovation. Celle-ci contribuera au retrait progressif de toutes les substances qui s'accumulent dans le corps humain et l'environnement, qui perturbent le système hormonal ou reproductif ou qui sont cancérigènes ou mutagènes et sera couplé au développement de nouvelles substances non ou moins nocives. De nouveaux marchés s'ouvriront ainsi pour les entreprises européennes.
- 3 Les industries doivent mettre à disposition une **information suffisante** pour toutes les substances qui sont mises sur le marché en quantités supérieures à 1 tonne par an, de façon à ce que celles-ci puissent être correctement évaluées par les autorités. Il en va de même pour les substances particulièrement préoccupantes du fait de leur dangerosité avérée ou potentielle (CMR, PBT et vPvB, ainsi que les perturbateurs endocriniens)², même produites en petites quantités. REACH doit en outre considérer les quantités globales produites sur toute l'Europe plutôt que les petites quantités de substances dispersées par unités de production.



- 4 Le principe **«no data, no market»** («pas de données, pas de marché») doit être appliqué. Si une entreprise n'a pas rempli les conditions de l'enregistrement d'une substance dans les délais impartis, celle-ci ne peut plus être mise sur le marché.
- 5 On doit mettre en oeuvre immédiatement les moyens nécessaires pour le développement de **méthodes de tests alternatives** permettant de remplacer les tests sur les animaux. En outre, la mise en place d'un système prévoyant un seul enregistrement par substance permettrait également de limiter le nombre de ces tests. Pour ce faire, les entreprises doivent être encouragées à partager les résultats de leurs tests en matière d'environnement et de santé, notamment par la formation de consortiums.
- 6 Les produits importés doivent remplir les mêmes conditions que ceux produits au sein de l'Union européenne. En outre, l'Union européenne doit jouer un rôle de leader au sein des forums internationaux de façon à ce que les principes du système REACH se répandent.
- 7 **Une information suffisante doit être accessible au public** en ce qui concerne l'identité des producteurs, les quantités de substances produites, leurs propriétés et leurs utilisations. Tant le consommateur, que le travailleur ou l'utilisateur industriel en aval ont le droit d'avoir cette information. Les consommateurs ont en outre le droit d'être informés des substances présentes dans les biens de consommation et de leurs risques potentiels. La présence de substances chimiques dangereuses devrait être mentionnée sur tous les produits qui en contiennent, en particulier sur les produits qui contiennent des substances chimiques ayant reçu une autorisation temporaire de mise sur le marché. La sécurité et la santé des personnes doivent être prioritaires par rapport à la tradition de confidentialité de l'industrie.

¹ Dites aussi «particulièrement préoccupantes». Il s'agit des substances cancérigènes, mutagènes, perturbatrices du système reproductif ou du système endocrinien et les substances persistantes et bioaccumulables.

² CMR : cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique; vPvB : très persistant et bioaccumulable.

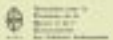
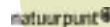
Liste des signataires :

Test-Achat
 Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC)
 Netwerk Bewust Verbruiken (NBV)
 Réseau des consommateurs responsables (RCR)
 Ecolife
 FTGB
 CSC
 Syndicat libéral (CGLSB)
 Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
 Ligue des familles
 Gezinsbond
 Vie féminine
 Nederlanstalige Vrouwenraad
 VIVA-Socialistische Vrouwen Vereniging (VIVA-SVV)
 Stop Poison Santé
 Société scientifique des médecins généralistes (SSMG)
 Fédération des maisons médicales et collectifs de santé (FMM)
 Fédération belge contre le cancer
 Fondation pour la prévention des allergies
 Vlaamse Liga tegen kanker
 Vlaamse Artsen voor het Milieu en Maatschapij (VLAMM)
 Wetenschappelijke Vereniging van Vlaamse Huisartsen (WVVH)
 Global Action in the Interest of Animals (GAIA)
 Geenpeace Belgium
 WWF Belgium
 Natagora
 Natuurpunt
 PAN Belgium
 Amis de la Terre
 Groupement d'arboriculteurs en Wallonie pratiquant les techniques intégrées (GAWI)
 Faune & Biotopes
 Eco-vie
 Ciney-Environnement
 Sauvegardons Naast et ses environs (SNE)
 Action et défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents (ADESA)
 Environnement-Dyle
 Action Nature
 Association pour la protection de la nature et de l'environnement dans les Ardennes brabançonnaises (APNE)
 Centre apicole de recherche et d'information (CARI)
 Ligue royale pour la protection des oiseaux (LRPO)
 L'air à l'œil
 Vereniging voor Ecologische Leef- en Teeltwijze (VELT)
 Vlaamse Overleg Duurzame Ontwikkeling (VODO)

Quelques personnalités du monde scientifique et académique :

Prof. Isabelle Steingers, philosophe
 Prof. François Ost, philosophe, juriste
 Prof. Corinne Charlier (ULg)
 Prof. Luc Hens (VUB)
 Prof. Dr. Nicolas Van Larebeke (Ugent)
 Prof. Dr. Jan De Maeseneer (Ugent)
 Guy Magnus (Ch.Ex.Off., European Society for Research on Environment and Health)
 Prof. Benoit Nemery (KUL)

TEST-ACHAT



pour une législation
 efficace sur les
 substances
 chimiques